



Vol de carte prépayées micromania

Par Norbert13087

Bonjour,

Hier j'ai commis un acte dont je ne suis pas fière et je vous garanti que je ne risque pas de recommencer tellement je suis angoissé. J'ai été dans un micromania d'une galerie marchande et j'ai volé des cartes prepayees pour des jeux... je me suis pas fais prendre sur le moment j'ai pu sortir sans soucis. J'ai pas utilisé de cb ni de cartes de fidélité. De plus, je ne savais pas mais mes cartes prépayées ne sont pas utilisables car pas bipe en caisse. Pensez vous que je peux être inquiete ? Regarde t il les caméras inopinément ? Si dépôt de plainte, ça abouti toujours ? Merci d'avance pour vos réponse..

Par Isadore

Bonjour,

Vous comprenez bien qu'on ne peut pas vous dire ce qui va se passer. Il arrive que les vidéos soient visualisées a posteriori, notamment quand il y a un grand nombre de vols dans la journée ou des vols d'objets de grande valeur. S'il y a un dépôt de plainte et que le voleur est identifiable, l'enquête aboutit, oui.

Si vous avez par ailleurs acheté des choses dans ce magasin hier, vous pouvez toujours retourner payer les objets que vous avez pris en plaidant la distraction. Vous leur dites que vous avez machinalement mis les cartes dans votre poche ou votre sac et oublié de les faire passer en caisse. Il sera impossible de prouver qu'il y a eu vol (puisque'il n'y pas de vol sans intention de voler). Et comme ça vous pourrez utiliser vos cartes.

Par kang74

Bonjour

Même si à mon avis, ils sont en train de se moquer de vous pour avoir voler des cartons sans valeur, il y a toujours un risque qu'ils cherchent à vous donner une leçon (m'enfin je ne vois pas bien comment si ces cartes n'ont pas de valeur... genre pour ne pas les citer les cartes nintendo, le code validation sortant avec le ticket de caisse)

Le mieux est donc d'éviter de vouloir revenir dans ce magasin avant un petit peu de temps .

Par Norbert13087

D'accord merci pour vos réponses. Je suis vraiment bête d'avoir fait ça.. je suis hyper angoisse depuis.

Par kang74

Vous pouvez .

Pour ce genre de bêtise on gâche facilement la possibilité de faire des formations, d'intégrer des emplois (plein), en plus d'avoir amende et étiquette collée sur le front .